

From: Daniel DAX <[ddax@cosl.lu](mailto:ddax@cosl.lu)>  
Date: jeu. 26 avr. 2018 09:22  
Subject: V/courrier du 21 mars courant  
To: [secretaire@flv.lu](mailto:secretaire@flv.lu) <[secretaire@flv.lu](mailto:secretaire@flv.lu)>

Mesdames,  
Messieurs,

Nous nous référons à votre courrier susmentionné, qui a retenu l'entière attention du COSL.

Les activités organisées par un club ou association affilié à la fédération se déroulent de prime abord sous la seule et entière responsabilité de ce club ou association, qui bien entendu doit pouvoir démontrer de les organiser en parfaite conformité avec les statuts et règlements de la fédération.

Si des doutes devaient exister quant à la gestion d'une ou des activités d'un club ou d'une association affilié, il est de l'intérêt, voire du devoir de la fédération, de les encadrer, de les réglementer ou de les surveiller suivant les standards généralement applicables pour leur déroulement.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Meilleures salutations,

**Daniel Dax**  
*Secrétaire général*

Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)  
3, route d'Arlon | L-8009 Strassen  
Tel : (+352) 48 80 48 – 204 | Fax : (+352) 48 80 74  
E-mail : [ddax@cosl.lu](mailto:ddax@cosl.lu)